



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – deux, le 05 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 28 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

**Présents :** Emile BUCH, Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Michel MARTOIA, Elodie JODAR, Patrick GUIGNIER, Valérie ESCOFFIER, Dominique PICAVEZ, Michel PLEUCHOT, Lucie BALMET, Marijane GEISLER, Sandrine BOSCARO est arrivée après la délibération n°2.

**Excusés :** André VIALLET, pouvoir donné à Michel JEANNIN – Nathalie COLONEL, pouvoir donné à Valérie CHALLON - Frédéric MAUGIRON, pouvoir donné à Patrick GUIGNIER

*Nombre de suffrages exprimés : 15                      Pour : 15      Contre : 0      Abstention : 0*

**Délibération n° D\_03\_05122022**

**Objet : Demande d'aide financière au Département de l'Isère – Travaux de voirie : réfection du chemin des vieux (secteur Nantizon)**

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la voirie du chemin des vieux est particulièrement abîmée. Sa réfection était initialement prévue initialement en parallèle des travaux du SIAJ pour passer les conduites d'eaux usées. Cependant, les travaux du SIAJ ayant été suspendus, il revient à la commune d'envisager la réfection de la voirie qui continue alors de s'abîmer.

Une première estimation du projet de réfection de la voirie du chemin des Vieux s'élève à 16 929.78 € HT

La programmation des travaux pourrait se faire pour 2024.

Le Maire propose de présenter ce projet au titre de la dotation territoriale de la Matheysine du Conseil Départemental de l'Isère.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Valide le projet présenté,**

**Adopte le plan de financement prévisionnel pour un montant de 16 929.78 € HT,**

<i>Financement</i>	<b>Montant HT de la subvention</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Taux</b>
Département Isère (dotation Matheysine)	6 771.91 €	décembre 2022	40%
Participation du demandeur : - autofinancement	10 157.87 €		60%
<b>TOTAL HT</b>	<b>16 929.78 €</b>		<b>100%</b>

**Demande au Conseil Départemental** l'octroi d'aides financières au meilleur taux pour ce projet,  
Charge le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous documents visant à mener à bien ce projet.

Le Maire,  
Emile BUCH

*Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission à la Préfecture  
et de la publication sur le site internet  
de la commune [www.susville.fr](http://www.susville.fr)  
le 07 décembre 2022.  
Le Maire, Emile BUCH.*

